



La carte scolaire dans le 1^{er} degré QUESTIONS - REPONSES

Préalable

Ce document est élaboré à partir de questions qui remontent fréquemment à l'IA

Comment ont été évalués les effectifs de la rentrée 2012 ?

Les chiffres d'effectifs pour la rentrée sont remontés à l'inspection académique après un travail réalisé par les directeurs d'école et les inspecteurs de circonscription, parfois des maires.

Sur cette base, l'inspectrice d'académie a retenu les effectifs de rentrée qui sont tous prévisionnels. Ce sont des hypothèses, que seul le constat de rentrée 2012 fera concorder ou non avec la réalité.

Pourquoi le prévisionnel des écoles est-il différent de celui arrêté par l'IA ?

Pour la 1^{ère} fois, le département de la Dordogne a utilisé Base élèves en plus des données classiques. La très grande majorité des départements utilisent cette application depuis des années.

Le croisement des données suivantes - *glissement des cohortes vers le niveau supérieur, informations issues des directeurs et des IEN sur leur territoire, état des écarts sur plusieurs années entre les prévisions et les constats, mouvement de population, démographie* - ont amené quelques changements dans les chiffres retenus à l'IA.

Pourquoi le département doit - il rendre 17 postes d'un côté et 25 postes hors la classe de l'autre ?

Les 17 postes sont rendus au titre de la démographie. En effet, le prévisionnel de la rentrée 2012 prévoit 400 élèves de moins.

Les postes hors la classe : il est prévu de rendre à la rentrée 25 postes hors la classe.

Si les effectifs de certaines écoles changent à la rentrée, pourra t'on ouvrir ou fermer une classe ?

Les décisions d'ouvertures et de fermetures de classe sont prises après un travail approfondi avec l'ensemble des personnes concernées. Elles ne sont pas arbitraires. Une préparation de rentrée se fait obligatoirement sur des prévisions. Les mesures d'ouvertures et de fermetures de classes ont aussi des incidences directes sur la situation des personnels.

Pour toute situation incertaine, on a la possibilité de recourir à une mesure de blocage (à l'ouverture comme à la fermeture) qui permet un ajustement à la rentrée.

Quelle est donc la démarche de préparation de la carte scolaire 1^{er} degré

- Arrêt définitif des prévisions d'effectifs en novembre décembre 2011
- Notification de la dotation allouée au département début janvier 2012
- Une concertation régulière entre tous les acteurs de la communauté éducative en janvier – 1^{ère} semaine de février 2012. Les thèmes les plus souvent évoqués : la place des locaux, des aménagements et les équipements effectués par les mairies, celle des projets pédagogiques
- Elaboration du projet de répartition de la dotation entre toutes les écoles du département à partir d'une recherche d'informations objectives, des compléments, une explicitation des critères, une clarification des règles communes qui s'appliqueront à l'ensemble des acteurs, une appréhension de la réalité scolaire, géographique et historique des écoles. Avec une règle : l'équité de traitement de chaque école du département.
- Groupe de travail avec les représentants du personnel à l'IA à partir d'une 1^{ère} liste de situations à examiner.
- Suite des consultations.

- Présentation du projet de carte scolaire aux instances consultatives : Comité technique spécial départemental (CTSD), Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) : 2^{ème} quinzaine de février 2012.
- Notification des décisions aux maires : début mars 2012
- Ajustements de rentrée : fin août début septembre 2012